



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA  
GUADELOUPE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°971-2017-083

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2017

# Sommaire

## DRFIP

971-2017-08-30-001 - Arrêté modifiant l'arrêté n° 2014-10-02 du 30 octobre 2014 portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la CDVLLP de Guadeloupe (2 pages)	Page 3
971-2017-08-30-002 - Arrêté Modifiant l'arrêté n° 2015-5-2/DRFIP/PGF2 du 26 mai 2015 modificatif de l'arrêté n° 2014-10-03 du 30 octobre 2014 portant composition de la CDVLLP de Guadeloupe (2 pages)	Page 6
971-2017-08-28-012 - Décision DRFIP / PGF du 28 août 2017 portant délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources (2 pages)	Page 9
971-2017-08-28-006 - Décision DRFIP / PGF du 28 août 2017 portant nomination d'un conciliateur fiscal adjoint (1 page)	Page 12
971-2017-08-28-005 - Décision DRFIP PGF du 28 août 2017 fixant la liste des responsables de service de la DRFIP disposant de la délégation de signature prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II du CGI (1 page)	Page 14

DRFIP

971-2017-08-30-001

Arrêté modifiant l'arrêté n° 2014-10-02 du 30 octobre 2014  
portant désignation des représentants des  
contribuables appelés à siéger au sein de la CDVLLP de  
Guadeloupe



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

Pôle Gestion Fiscale

**Arrêté MODIFICATIF n° 2017-08-1/DRFIP/PGF du 30 AOUT 2017**

**Modifiant l'arrêté n° 2014-10-02 du 30 octobre 2014 portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de GUADELOUPE**

Le préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe,  
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,  
Officier de l'ordre national du Mérite,  
Chevalier de la Légion d'honneur

- Vu le code général des impôts ;
  - Vu la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 modifiée, notamment son article 34 ;
  - Vu le décret du Président de la République du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint -Barthélemy et de Saint-Martin ;
  - Vu le décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 fixant les modalités de mise en place et de fonctionnement des commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels et des commissions départementales des impôts directs locaux, modifié par le décret n° 2014-745 du 30 juin 2014, notamment son article 1er ;
  - Vu l'arrêté n° 2014-10-02 du 30 octobre 2014 portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de GUADELOUPE
  - Vu la lettre en date du 17 juillet 2017 par laquelle la chambre de commerce et de l'industrie de Guadeloupe a proposé un candidat ;
  - Vu la lettre en date du 24 mai 2017 par laquelle la chambre des métiers et de l'artisanat de Guadeloupe a proposé un candidat ;
  - Vu les lettres en date des 15 février 2017 et 11 mai 2017 par lesquelles les organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives dans le département de Guadeloupe ont respectivement proposé un candidat ;
  - Vu la lettre en date du 12 juin 2017 par laquelle l'une des organisations représentatives des professions libérales dans le département de Guadeloupe a proposé un candidat ;
- Considérant qu'il est procédé à une nouvelle désignation lorsqu'un membre de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels démissionne, perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné ou est hors d'état d'exercer ses fonctions, conformément à l'article 4 du décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;
- Considérant que le représentant de l'État dans le département désigne les représentants des contribuables dans le délai de trois mois suivant la date de l'événement qui déclenche la nouvelle désignation, après consultation des organismes ou associations sollicités ayant proposé des candidats ;

## Arrête

### Article 1<sup>er</sup> :

L'arrêté n° 2014-10-02 du 30 octobre 2014 est modifié comme suit, en son article 1er :

S'agissant des **commissaires titulaires représentants des contribuables** :

- Mme RAMILLON Annick est désignée en remplacement de Mr BONNET Claude.
- Mr LACOUR Frédéric est désigné en remplacement de Mr MOUEZA Philibert.
- Mr SORDIER Robert est désigné en remplacement de Mr HUYGUES DESPOINTES Martin.
- Mr MONFORT Gaston est désigné en remplacement de Mr LASSERRE Franck.
- Mr DE VIRGINY Roger est désigné en remplacement de Mr FRANCOIS Charles.
- Mr JEAN-FRANCOIS Eric est désigné en remplacement de Mr SERVA Olivier.

S'agissant des **commissaires suppléants représentants des contribuables** :

- Mme POMPILIUS Micheline est désignée en remplacement de Mr FREDERIC Bruno.
- Mr BELAYE Jean-yves est désigné en remplacement de Mr NAGAPIN Patrick.
- Mr BICHARA-JABOUR Bernard est désigné en remplacement de Mr PENCHARD Jean-Michel.
- Mr GIL Themine est désigné en remplacement de Mr KEITA Mehdi.
- Mr MELIOT Yannick est désigné en remplacement de Mr NOIRTIN Pierre.
- Mr ROUYAR Steeve est désigné en remplacement de Mr GIL Themine.

### Article 2 :

*Le Directeur régional des Finances publiques de Guadeloupe est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guadeloupe.*

Basse-Terre, le **30 AOUT 2017**

Le Préfet  
Pour le préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale



**Virginie KLES**

*Délais et voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

# DRFIP

971-2017-08-30-002

Arrêté Modifiant l'arrêté n° 2015-5-2/DRFIP/PGF2 du 26  
mai 2015 modificatif de l'arrêté n° 2014-10-03 du  
30 octobre 2014 portant composition de la CDVLLP de  
Guadeloupe



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

Pôle Gestion Fiscale

**Arrêté MODIFICATIF n° 2017-08-2/DRFIP/PGF du 30 AOUT 2017**

**Modifiant l'arrêté n° 2015-5-2/DRFIP/PGF2 du 26 mai 2015 modificatif de l'arrêté n° 2014-10-03 du 30 octobre 2014 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de GUADELOUPE**

Le préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe,  
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,  
Officier de l'ordre national du Mérite,  
Chevalier de la Légion d'honneur

- Vu le code général des impôts ;
  - Vu la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 modifiée, notamment son article 34 ;
  - Vu le décret du Président de la République du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint -Barthélemy et de Saint-Martin ;
  - Vu le décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 fixant les modalités de mise en place et de fonctionnement des commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels et des commissions départementales des impôts directs locaux, modifié par le décret n°2014-745 du 30 juin 2014 ;
  - Vu l'arrêté n° 2014-10-02 du 30 octobre 2014 portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de la Guadeloupe ainsi que de leurs suppléants, après consultation de la chambre de commerce et d'industrie de la Guadeloupe en date du 11 septembre 2014, de la chambre des métiers et de l'artisanat de la Guadeloupe en date du 14 août 2014 , des organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives et des organisations représentatives des professions libérales de la Guadeloupe en dates des 28 juillet et 19 septembre 2014 ;
  - Vu l'arrêté n° 2015-5-2/DRFIP/PGF2 du 26 mai 2015 modifiant le 1° de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2014-10-03 du 30 octobre 2014 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de GUADELOUPE .
  - Vu l'arrêté modificatif n° 2017-08-1/DRFIP/PGF de l'arrêté n° 2014-10-02 du 30 octobre 2014 portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de la Guadeloupe ainsi que de leurs suppléants, après consultation de la chambre de commerce et d'industrie de la Guadeloupe, de la chambre des métiers et de l'artisanat de la Guadeloupe, des organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives et des organisations représentatives des professions libérales du département de la Guadeloupe, en date du **30 AOUT 2017** ;
- Considérant qu'il est procédé à une nouvelle désignation lorsqu'un membre de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels démissionne, perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné ou est hors d'état d'exercer ses fonctions, conformément à l'article 4 du décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;



## Arrête

### Article 1<sup>er</sup> :

- 1 - L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2015-5-2/DRFIP/PGF2 du 26 mai 2015 modifiant le 1° de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2014-10-03 du 30 octobre 2014 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de GUADELOUPE reste inchangé.
- 2 - Le 4° de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2014-10-03 du 30 octobre 2014 portant composition de la CDVLLP est modifié comme suit :

S'agissant des **commissaires titulaires représentant des contribuables** :

- Mme RAMILLON Annick est désignée en remplacement de Mr BONNET Claude.
- Mr LACOUR Frédéric est désigné en remplacement de Mr MOUEZA Philibert.
- Mr SORDIER Robert est désigné en remplacement de Mr HUYGUES DESPOINTES Martin.
- Mr MONFORT Gaston est désigné en remplacement de Mr LASSERRE Franck.
- Mr DE VIRGINY Roger est désigné en remplacement de Mr FRANCOIS Charles.
- Mr JEAN-FRANCOIS Eric est désigné en remplacement de Mr SERVA Olivier.

S'agissant des **commissaires suppléants représentant des contribuables** :

- Mme POMPILIUS Micheline est désignée en remplacement de Mr FREDERIC Bruno.
- Mr BELAYE Jean-yves est désigné en remplacement de Mr NAGAPIN Patrick.
- Mr BICHARA-JABOUR Bernard est désigné en remplacement de Mr PENCHARD Jean-Michel.
- Mr GIL Themine est désigné en remplacement de Mr KEITA Mehdi.
- Mr MELIOT Yannick est désigné en remplacement de Mr NOIRTIN Pierre.
- Mr ROUYAR Steeve est désigné en remplacement de Mr GIL Themine.

- 3 - **Les autres dispositions restent inchangées.**

### Article 2 :

Le Directeur régional des Finances publiques de Guadeloupe est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guadeloupe.

Basse-Terre, le **30 AOUT 2017**

Le Préfet  
Pour le préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale



**Virginie KLES**

*Délais et voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*



**DRFIP**

**971-2017-08-28-012**

**Décision DRFIP / PGF du 28 août 2017 portant  
délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et  
ressources**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA GUADELOUPE  
ZAC de Bologne - Calebassier  
97100 BASSE-TERRE

**Décision DRFIP/PPR du 28 AOÛT 2017**  
**portant délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources**

L'administrateur général des Finances publiques,  
directeur régional des Finances publiques de la Guadeloupe ,

- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale de la Guadeloupe ;
- Vu le décret du 27 mars 2012 portant nomination de monsieur Pascal ROTHÉ, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de la Guadeloupe ;
- Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 29 mars 2012 fixant au 1er mai 2012 la date d'installation de monsieur Pascal ROTHÉ dans les fonctions de directeur régional des finances publiques de la Guadeloupe ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**1. Pour la Division des Ressources Humaines, Formation Professionnelle, Concours, Stratégie, Contrôle de gestion, Qualité de service :**

Mme Catherine FABRE, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division Ressources Humaines, Formation Professionnelle, Concours, Stratégie, Contrôle de gestion, Qualité de service.

**Paye et position :**

Mme Colette DINMAHOMED, inspectrice des finances publiques, chef du service paye et position, pour signer les notifications simples aux agents et les documents de paie.

**Grandes campagnes :**

Mme Corinne BARBOUX, inspectrice des finances publiques, chef du service grandes campagnes, pour signer les notifications simples aux agents.

En outre, délégation est donnée à Mmes Francine BEGARIN, Dany ABIDOS, Moena THAMS, Marie-Rose JURION, Marie-Claire LAFORTUNE, Paule GERAN pour signer les bordereaux d'envoi.

**Formation professionnelle et concours**

En l'absence du responsable de division :

- M. Bertin CHENILCO, inspecteur des finances publiques ;
- Mme Jacqueline YEYE, inspectrice des finances publiques.

**Stratégie, contrôle de gestion et qualité de service**

Mme Valérie CLICHET-COCO, inspectrice des finances publiques, chef du service stratégie, contrôles de gestion et qualité de service.

**Assistant de prévention**

Mme Colette DINMAHOMED, inspectrice des finances publiques, assure les fonctions d'assistant de prévention

**2. Pour la Division Budget, Logistique, Immobilier, Informatique :**

M. Stéphane LEBRETON, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division budget, logistique, immobilier, informatique.

En l'absence du responsable de division, Mme Catherine BICK, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable adjointe de la division budget, logistique, immobilier, informatique.

**Logistique et services communs :**

Mme Catherine BICK, inspectrice divisionnaire des finances publiques, chef du service de la logistique et des services communs.

**Budget et immobilier:**

M. Yékil GILES, inspecteur des finances publiques, chef du service du budget et de l'immobilier.

**Informatique :**

M. Nicolas GOUBIN, inspecteur des finances publiques, chef du service informatique.

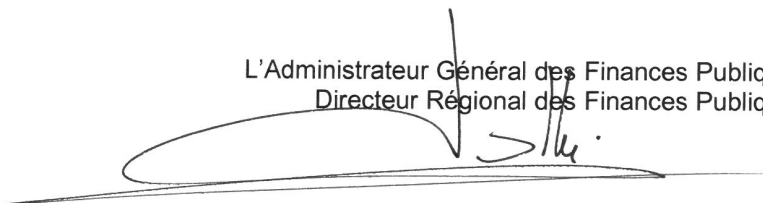
**Délégué départementale à la sécurité:**

Mme Catherine BICK, inspectrice des finances publiques, assure les fonctions de déléguée départementale à la sécurité.

**Article 2** – La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Guadeloupe.

Basse-Terre, le 28 AOUT 2017

L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Régional des Finances Publiques,



Pascal ROTHÉ

**DRFIP**

**971-2017-08-28-006**

**Décision DRFIP / PGF du 28 août 2017 portant  
nomination d'un conciliateur fiscal adjoint**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA GUADELOUPE

ZAC de Bologne - Calebassier  
97100 BASSE-TERRE  
COURRIEL drfip971@dgfip.finances.gouv.fr

CONCILIATEUR FISCAL : conciliateurfiscal971@dgfip.finances.gouv.fr

**Décision DRFIP/PGF du 28 AOUT 2017**  
**portant nomination d'un conciliateur fiscal départemental adjoint**

L'administrateur général des Finances publiques,  
directeur régional des Finances publiques de la Guadeloupe ,

- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des Finances publiques de la Guadeloupe;
- Vu le décret du 27 mars 2012 portant nomination de monsieur Pascal ROTHÉ, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur régional des Finances publiques de la Guadeloupe;
- Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 29 mars 2012, fixant au 1er mai 2012 la date d'installation de monsieur Pascal ROTHÉ dans les fonctions de directeur régional des Finances publiques de la Guadeloupe;


**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Madame Akoma NZOGHE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, est désignée comme conciliatrice fiscale adjointe pour le département de la Guadeloupe.

**Article 2** – La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Guadeloupe.

Basse-Terre, le **28 AOUT 2017**

L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Régional des Finances Publiques,



Pascal ROTHÉ

# DRFIP

971-2017-08-28-005

Décision DRFIP PGF du 28 août 2017 fixant la liste des responsables de service de la DRFIP disposant de la délégation de signature prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II du CGI



**Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II du code général des impôts au 1<sup>er</sup> septembre 2017.**

Prénom	NOM	Responsable du service
Loïc	BRUGERE	Brigade de contrôle et de recherche
Ali	GHEMRI	Brigade de vérification 1
Olivier	BARRAUD	Brigade de vérification 2
Bertin	FAROT	Centre des impôts fonciers
Ketty	POULLET	Pôle de contrôle et expertise
Judith	APATOUT	Pôle de contrôle revenu/patrimoine
Jean-Paul	RENARD	Pôle de recouvrement spécialisé
Sylvie	LAUZE	Service de publicité foncière de Basse-Terre
Guy	PUJOL	Service de publicité foncière de Pointe-à-Pitre
David	GIRARDOT	Service Fiscal de Saint-Martin
Patrick	COMBABESSOU	SIE de Grande-Terre
Jacques	CARTIER	SIE du Nord Basse-Terre
Maryvonne	RICHARD	SIE du Sud Basse-Terre
Francis	MAZIN	SIP de Grande-Terre
Lucien	FESIN	SIP du Nord Basse-Terre
Annette	TRICOIRE	SIP du Sud Basse-Terre
Gérard	PETRUS	SIP-SIE de Marie-Galante
Patrick	LAUDE	Trésorerie de Capesterre-Belle-Eau
Maryse	BELAIR	Trésorerie de Morne-à-l'Eau
Pascale	BELLIN	Trésorerie de Pointe-Noire
Agnès	MEDARD GORDIAN DESSORT	Trésorerie de Port-Louis
Jean-Marc	JAFFRE	Trésorerie de Saint-Barthélemy
Willy	WILCZEK	Trésorerie de Saint-Martin
Marie-Michelle	BIVOUAC	Trésorerie de Sainte-Anne
Olivier	D'ESTAN	Trésorerie du Moule

L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Régional des Finances Publiques,



Pascal ROTHÉ